

Le 21 décembre 2017

MAIRIE D'AURIOL



POLICE MUNICIPALE

Espace Plumier
13390 AURIOL
☎ : 04 42 72 70 40

ARRETE PORTANT INTERDICTION PROVISOIRE DE CIRCULATION

N° APSC 81/2017

Le Maire de la Commune d'Auriol,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2212-5,

Vu le Code Pénal et notamment les articles R610-5 et R623-2,

Vu la coupe d'arbres réalisée par la société ONF énergie Méditerranée domiciliée 2 Rue des Orgeillous 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERES dans la forêt de la Lare au niveau de la piste SB101,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès aux utilisateurs sur la portion de piste où se situe la coupe durant la période des travaux,

ARRETE

Article 1er – Du **lundi 8 janvier 2018** à partir de **07h00** jusqu'au **mercredi 28 février 2018 à 18h00**, la **circulation de toutes personnes sera interdite** sur le périmètre suivant :
- piste SB1 depuis le pont des Encanaux (4 chemins) jusqu'au **croisement avec la piste SB 200** (piste du chemin de l'Horloge), **sur une largeur de 100m des deux côtés de la piste.**

Cette interdiction ne s'applique pas aux personnels de l'entreprise effectuant les travaux y compris dans le cadre d'une sous-traitance, des services techniques de la commune, des forces de police, de gendarmerie, de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 2 : Le ramassage du bois par les particuliers est strictement interdit afin de préserver tout risque d'éboulement.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 – La circulation sera rétablie dès la fin du chantier.

Article 4 - Copie de cet arrêté sera affichée.

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront poursuivies par la Police Municipale, la Brigade de Gendarmerie de Roquevaire et les agents de l'ONF.

